

Annie Barrette, infirmière en centre jeunesse

« Chaque journée est différente. Aujourd'hui, je rencontre un adolescent révolté. Demain, un enfant victime d'inceste. Nous sommes là pour les aider. »

Par Lyse Savard

Annie Barrette travaille à la Clinique de santé des jeunes du Centre jeunesse de Laval depuis plus de cinq ans : « C'est comme une ruche, dit-elle. Nous sommes plusieurs centaines d'abeilles qui, à tous les jours, nous consacrons au bien-être des jeunes et de leur famille. C'est une institution dont on parle peu, mais qui gagnerait à se faire connaître. »

De la protection de l'enfance aux placements d'enfants en famille d'accueil, le Centre jeunesse assume un éventail de responsabilités. Parmi elles, l'hébergement des jeunes en difficultés. Violentés ou délinquants, abandonnés ou fugueurs, ces jeunes ont tous besoin de protection. Le Centre leur offre un milieu de vie pour la durée de leur réadaptation ou en attendant qu'on leur trouve une nouvelle famille.

La Clinique de santé des jeunes s'occupe de plus de 200 filles et garçons hébergés dans des foyers de groupe ou en internat, selon leurs besoins et les circonstances qui les ont menés en hébergement. En internat, le Centre offre plusieurs types d'encadrement dans des unités dites dynamiques, régulières ou intensives. Ces dernières accueillent les délinquants en détention et ceux qui sont en attente d'une décision dans le cadre d'un processus judiciaire. L'encadrement y est plus rigoureux. Tous ces jeunes bénéficient de services de réadaptation et de santé.

« Être infirmière en centre jeunesse, c'est faire beaucoup de choses, affirme Annie Barrette. Chaque journée est différente de la précédente et il n'y a aucun risque de s'ennuyer. » Quatre infirmières travaillent à la Clinique de santé des jeunes; chacune a son bureau et rencontre des jeunes en consultation. Leurs clients ont de 3 à 18 ans, 21 ans dans quelques cas qui ont été autorisés par un tribunal à terminer leur sentence au Centre jeunesse au lieu d'être transférés dans un centre de détention pour adultes.

Contraception, vaccination, dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), évaluation de la santé physique et mentale, enseignement... en somme, une pratique qui s'apparente à celle des infirmières en soins de première ligne. Une différence toutefois, le client. « C'est un jeune en difficulté, vulnérable, décrit Annie Barrette. Souvent, il a des problèmes de dépendance ou de santé mentale. Aujourd'hui, je verrai un adolescent révolté et demain, ce pourrait être un enfant victime d'inceste. »

Elle nous parle d'une mineure amenée en détention par des policiers après avoir été arrêtée dans un bar de danseuses. Ses parents ont fait le signalement. Ils sont dépassés par les

« Il y a de l'espoir, car il y a des jeunes qui s'en sortent. Quand un jeune arrive dans mon bureau, j'ai déjà pour lui cet espoir. »



© Pierre Longtin

événements. Leur fille ne rentre pas à la maison toutes les nuits. Un homme plus âgé qu'elle vient parfois la chercher en voiture. Ils ont trouvé de l'argent et des vêtements hors de prix dans sa chambre. « Pareil cas requiert que la jeune fille soit évaluée rapidement, explique l'infirmière. A-t-elle eu des relations sexuelles non protégées? Était-elle consentante? Utilisait-elle des contraceptifs? Un dépistage de grossesse et d'ITSS de même qu'une évaluation physique s'imposent.

Le Centre jeunesse de Laval

Le Centre jeunesse de Laval dessert des jeunes âgés de 0 à 18 ans. Sa mission consiste à aider les jeunes et leur famille à se prendre en main sur les plans personnel, familial et social. L'objectif est de réduire le nombre d'enfants abandonnés, négligés ou abusés et de diminuer les risques de troubles du comportement et de délinquance. Le Centre offre une panoplie de services visant l'adaptation ou la réadaptation psychosociale.

Un éventail de mandats repose sur le Centre jeunesse de Laval : protection de l'enfance, surveillance de jeunes contrevenants, traitement des signalements, médiation familiale, adoption, placement en famille d'accueil, hébergement des jeunes en difficulté et bien d'autres. Ces mandats découlent de l'application de trois lois : la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).



© Pierre Longtin

A-t-elle été battue? Consomme-t-elle des drogues? Lesquelles? Est-elle en sevrage? Répondre à ces questions demandera plus d'une rencontre. »

Annie Barrette évoque aussi une autre jeune fille, qui n'a plus de rapports avec sa famille. Son père est en situation d'itinérance, sa mère, toxicomane. Enfant, elle a habité chez sa grand-mère où elle a été agressée par un oncle. Après un signalement fait par un voisin, elle a été retirée de son milieu. « Elle a des problèmes psychiatriques, dont un trouble schizo-affectif diagnostiqué en bas âge, qui demandent un cocktail de médicaments. Tous ces facteurs font qu'elle demeurera avec nous jusqu'à sa majorité. Nous sommes un peu comme sa deuxième famille. Je la rencontre en suivi. Je coordonne les interventions avec la pédopsychiatre au besoin. Je l'accompagne aussi dans l'enseignement à la sexualité, ce qui prend une dimension particulière auprès d'une victime de viol ou d'attouchements. »

Et puis il y a ce petit garçon de cinq ans, dont les parents sont en instance de divorce et qui est laissé à lui-même. Il est affamé, négligé et témoin quotidiennement de violences verbales et physiques. L'enfant est retiré de son milieu familial. Il est hébergé au Centre en attendant d'être placé dans une famille d'accueil ou de pouvoir retourner chez l'un de ses parents. « Ce garçon doit être rassuré. Je dois faire son bilan de santé, vérifier ses courbes de croissance et m'assurer que son développement est normal, entre autres. Ensuite, je vais assurer la coordination des interventions nécessaires à son rétablissement », précise l'infirmière.

La collaboration

Quand Annie Barrette parle de ces jeunes, elle exprime son désir de les aider avec une franche sincérité. « Je commence toujours par leur demander s'il y a quelque chose à propos de leur santé qui les inquiète. » Parfois le jeune ne veut pas de son aide, comme cette adolescente forcée de quitter son proxénète.

Le quotidien

Sevrage, dépistage d'ITSS, blessures diverses, trouble du sommeil, trouble de santé mentale, contraception/contraception orale d'urgence, automutilation, suivi alimentaire, réponses aux urgences à la Clinique ou dans les unités, vaccination, prostitution, grossesse/interruption volontaire de grossesse (IVG), idéation suicidaire, tentative de suicide, abus sexuel et physique, formation du personnel.

« Au début, la communication n'est pas toujours facile. La jeune fille s'assoit et ne dit pas un mot. Il faut accepter son comportement. Si elle n'est pas prête, je l'invite à revenir plus tard. En général, les jeunes comprennent que les infirmières sont là pour les aider et les conseiller à propos de leur santé. Le lien de confiance s'établit assez rapidement. »

Malheureusement, il en va autrement avec les familles. La collaboration des parents n'est pas toujours acquise, que ce soit en vue d'établir l'historique de santé d'un jeune enfant ou d'obtenir la signature pour une autorisation de soins avant d'entreprendre des traitements non urgents chez des enfants de 14 ans et moins.

Par ailleurs, l'infirmière insiste sur la collaboration étroite avec ses collègues de travail. « En centre jeunesse, nous, les infirmières, ne pourrions pas travailler seules. Par exemple, nous avons absolument besoin de l'éducateur qui est auprès des jeunes dans les unités, tout comme nous avons besoin de l'agente administrative pour la prise de rendez-vous ou des agents d'intervention pour nous amener les jeunes à la Clinique. »

Et cette collaboration est tout aussi fondamentale avec les médecins, les dentistes, les optométristes, les psychologues, les psychoéducateurs ou les pharmaciens afin de favoriser la réadaptation de ces jeunes.

L'expérience

« Une infirmière en centre jeunesse doit être ouverte d'esprit et ne pas porter de jugement. Elle doit faire preuve de souplesse, d'éthique et de professionnalisme même quand une situation interpelle ses valeurs personnelles », affirme Annie Barrette.

Elle ne recommande pas à une infirmière de commencer sa carrière dans ce type d'établissement. « La pratique y est complexe et très diversifiée et demande de mobiliser des savoirs et des compétences cliniques qui vont au-delà de celles d'une infirmière novice », dit-elle. Elle croit essentiel d'acquérir de l'expérience de travail au préalable. Elle-même a d'abord travaillé plusieurs années au Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

L'infirmière ne nie pas que son milieu de travail soit parfois violent. « Ces situations restent rares et il s'agit essentiellement de violence verbale. Nous possédons toutes un mécanisme d'appel à l'aide ou de mesures d'urgence que l'on peut déclencher au besoin. Mais je peux vous assurer que je ne me sens pas en danger. Le plus souvent, les jeunes collaborent. Nous sommes aussi équipés d'un walkie-talkie pour répondre aux urgences dans les unités, par exemple une tentative de suicide. »

L'espoir

« Que ce soit à propos de sexualité ou de dépendance aux drogues, l'enseignement et la prévention occupent beaucoup de place dans notre pratique, observe l'infirmière. Ce que l'on souhaite le plus, c'est que notre enseignement et nos interventions soient positives pour le jeune et qu'il soit ainsi mieux outillé pour l'avenir. »

Annie Barrette explique : « Trop souvent, les jeunes vont quitter le Centre, convaincus qu'ils ne feront plus de prostitution ou de vols. Et quelques mois plus tard, ils reviennent. Comme en milieu carcéral, il y a beaucoup de récidives. Dans un monde idéal, l'objectif serait de ne plus les revoir. »

« Il y a de l'espoir, car il y a des jeunes qui s'en sortent, conclut l'infirmière. Quand un jeune arrive dans mon bureau, j'ai déjà pour lui cet espoir. »